



## Office de Tourisme de l'ARC : un acteur clé de l'attractivité du territoire

P7 - Frelon asiatique :  
au printemps,  
chaque piège compte

P8/9 - Urbanisme :  
des démarches facilitées  
par la dématérialisation

P10 - Production et  
distribution de l'eau potable :  
ce qui change au 31 mars



## Le festival Paroles confirme une 4<sup>e</sup> édition joyeuse et vivante



Depuis trois ans, le festival Paroles rassemble des publics variés autour de la langue française. Pour cette 4<sup>e</sup> édition, littérature, humour, concerts, salon du livre et bal littéraire composent une programmation généreuse, en lien avec la Cité internationale de la langue française.

Du 27 mars au 5 avril, sur les territoires de Retz-en-Valois, des Lisières de l'Oise et de l'Agglomération de la Région de Compiègne, 30 événements sont proposés : humour, chanson, rencontres littéraires ou participatives, débat, contes... à chacun d'y trouver des événements à son goût.

**L'ARC accueille le festival du 3 au 5 avril,** avec notamment au programme :

### > De la littérature...

Avec le premier salon du livre du festival.

- Samedi 4 avril, de 14h à 19h – Salles Saint-Nicolas : 27 autrices et auteurs (romanciers, essayistes, poètes...) seront présents, pour des rencontres et des signatures... et même pour les non-lecteurs !

### > De l'humour... toujours !

Deux soirées d'humour sont proposées :

- Jeudi 2 avril à 19h – Compiègne, au bar *Le Philanthrope* (UTC) : *Heures joyeuses en humour* avec les jongleurs de mots de l'Académie d'humour.
- Samedi 4 avril à 20h30 – Château de Pierrefonds : l'humoriste Michaël Hirsch

dans *Y'a de la joie*, un spectacle jubilatoire, aussi fin qu'intelligent.

### > Des rendez-vous pour tous les âges

Les jeunes publics ne sont pas oubliés, avec un théâtre familial à la salle municipale de Margny-lès-Compiègne, vendredi 3 avril à 20h : *Et toi, comment tu te débrouilles ?* Un spectacle drôle et sensible qui aborde des questions essentielles autour du lien intergénérationnel.

### > Enfin, les pratiquants amateurs seront

mis à l'honneur : théâtre, improvisation, lecture à voix haute, éloquence... à découvrir au Théâtre à Moustaches, samedi 5 avril, de 10h à 18h.

### Réservez vite !

Les places étant limitées, il est conseillé de réserver dès maintenant (même pour les événements gratuits).



Toutes les informations et réservations sur [www.festival-paroles.fr](http://www.festival-paroles.fr)



**EIFFAGE**  
IMMOBILIER

eiffage-immobilier.fr

0 800 734 734\* Service & appel gratuits



\*Les informations recueillies par notre société feront l'objet d'un traitement destiné à la gestion de clientèle et, éventuellement, à la prospection commerciale. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés », vous bénéficierez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant à Eiffage Immobilier, 11 place de l'Europe – 78140 Vélizy-Villacoublay. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Conditions détaillées de l'offre sur la page internet eiffage-immobilier.fr.

## Écoquartier de la gare

Le projet d'aménagement entre dans une nouvelle phase dans le secteur de l'allée des Roses de Picardie, avec le lancement des travaux de voirie et le démarrage du chantier du futur hôtel. L'hôtel comprendra 86 chambres, deux restaurants, 72 places de stationnement et une boulangerie en rez-de-chaussée.



Infos pratiques et avancées des travaux sur : [www.agglo-compiegne.fr](http://www.agglo-compiegne.fr) ou en scannant ce QR code :



## La collecte des déchets verts reprend bientôt

Avec le retour du printemps, la collecte des déchets verts reprend le lundi 6 ou le mardi 7 avril suivant votre jour de collecte.



L'équipe d'animations tri et prévention des déchets répond à vos questions au 03 44 40 76 33 ou à [service.dechets@agglo-compiegne.fr](mailto:service.dechets@agglo-compiegne.fr)

## Vestiges archéologiques de l'Oise autour des chantiers du Canal



Les investigations archéologiques, menées avant la construction du Canal Seine-Nord Europe, ont révélé près de 7 000 ans d'histoire. L'exposition vous invite, du 3 mars au 30 avril 2026, à découvrir les sites et objets exceptionnels, mis au jour pendant les fouilles, du Mésolithique à l'époque contemporaine.



Maison des Projets - Maison du Canal : 27, place d'Armes à Compiègne  
Entrée libre, du mardi au samedi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h



Retrouvez la version audio de ce magazine en flashant ce QR code :



## ÉDITORIAL

**Philippe MARINI**

Président de l'Agglomération de la Région de Compiègne, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de Compiègne

## Compiègne-Pierrefonds : une destination à découvrir... et à redécouvrir

Entre forêts, rivières, villages de caractère et sites culturels, notre territoire offre un cadre de vie privilégié et une richesse patrimoniale remarquable. Autant d'atouts qui font de Compiègne-Pierrefonds une destination attractive, à la fois pour les visiteurs de passage et pour celles et ceux qui ont choisi d'y vivre.

Le tourisme constitue aujourd'hui un véritable levier de développement pour notre Agglomération. Il participe à la vitalité économique locale, soutient l'emploi, fait vivre nos commerces et nos hébergements et contribue à l'animation de nos centres-bourgs comme de nos espaces plus ruraux. Il renforce également l'attractivité résidentielle, en valorisant la qualité de vie qui caractérise notre territoire.

Portée par une démarche collective associant l'ensemble des partenaires, notre Agglomération s'engage aux côtés de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées et de la Communauté de communes des Lisières de l'Oise, pour faire rayonner la destination Compiègne-Pierrefonds. Ensemble, nous œuvrons pour allonger la durée des séjours, renforcer l'attractivité du territoire en créant de nouvelles offres pour un tourisme respectueux de notre environnement, de notre identité et de nos paysages, tout en étant créateur de valeur locale.

Au-delà de ses retombées économiques, le tourisme est aussi un facteur de fierté partagée. Il met en lumière nos patrimoines, nos savoir-faire et l'énergie de notre territoire, tout en invitant chacun à (re)découvrir, près de chez soi, de nombreuses possibilités d'évasion et d'enrichissement culturel.

+ de 58 000 followers



Suivez toute notre actualité sur notre page Compiègne et son agglomération







# Office de Tourisme de l'ARC : un acteur clé de l'attractivité



Pour beaucoup, l'Office de Tourisme évoque spontanément un comptoir d'information, des brochures et quelques conseils de visite. Cette image, bien réelle, ne reflète pourtant qu'une partie de son rôle. À Compiègne, l'Office de Tourisme est aujourd'hui un véritable outil de développement territorial, au service de l'attractivité, de l'économie locale et du rayonnement du Grand Compiégnois.

## Une destination pensée à l'échelle du territoire

Le tourisme ne s'arrête pas aux frontières administratives. C'est pourquoi l'Office de Tourisme de l'Agglomération de Compiègne travaille étroitement avec l'Office de Tourisme de Pierrefonds-Lisières de l'Oise au sein de la Destination Compiègne-Pierrefonds, regroupant trois Communautés de communes : l'Agglomération de la Région de Compiègne, la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées et la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise.

Cette coopération repose sur une organisation originale : les deux Offices de Tourisme conservent leur identité propre, mais mutualisent leurs actions, leurs outils, leur stratégie et leur budget. Cette démarche, accompagnée par l'Association du Pays Compiégnois et les intercommunalités, permet de :

> **renforcer la lisibilité du territoire** pour les visiteurs,

- > **valoriser une image** commune et cohérente,
- > **mutualiser les moyens** humains, techniques et financiers.

Cette collaboration, sans fusion, est aujourd'hui reconnue comme exemplaire, y compris au niveau national, et permet au territoire de gagner en efficacité et en visibilité face à des destinations concurrentes.

## Un patrimoine historique et environnemental à vivre de mille façons

La Destination Compiègne-Pierrefonds se distingue par la diversité de ses activités culturelles et de loisirs.

**Pour les amateurs de patrimoine historique et mémoriel :** le Château impérial de Compiègne et ses musées, le Château de Pierrefonds, le Mémorial de la Clairière de l'Armistice, mais aussi, les musées municipaux tels que le musée Antoine

Vivenel et le Site d'Immersion Historique, le musée du Cloître Saint-Corneille, le futur Musée de la figurine, le Mémorial de l'internement et de la déportation ou pour le patrimoine industriel l'atelier-musée des Brosseries.

**Pour les amoureux de nature et de plein air :** des itinéraires de randonnée, des pistes cyclables, des allées historiques telles que l'allée des Beaux-Monts, des aires de pique-nique et de détente autour des étangs au cœur de la 3<sup>e</sup> plus grande forêt domaniale de France. Pour une découverte plus douce au fil des rivières Oise et Aisne : un déjeuner-croisière à bord de L'Escapade ou une cyclo-croisière...

**Pour s'amuser et se distraire :** des escape games et jeux de piste pour découvrir les sites en s'amusant : « L'Évasion de Compiègne », « Le Trésor oublié » ou « L'Enquête du Graal » à Pierrefonds, des activités gourmandes et artisanales pour savourer la gastronomie locale, et





Le site d'immersion « Connaître Compiègne ! » au musée Vivenel



©Resonance Films-Guillaume Chacun



©Resonance Films-Guillaume Chacun

une programmation culturelle, festive et sportive toute l'année.

Autant de sites et d'activités pour remplir un séjour varié sur notre territoire et attirer des visiteurs de tout âge et horizon.

### Promouvoir, susciter l'envie, fidéliser...

L'un des rôles majeurs de l'Office de Tourisme est de faire connaître le territoire et de susciter l'envie d'y séjourner. Dans cette optique, de nombreux outils ont été développés ces dernières années.

**Un site internet de destination unique** [www.compiègne-pierrefonds.fr](http://www.compiègne-pierrefonds.fr) permet aux visiteurs de préparer leur séjour en amont de leur venue, de réserver des activités, de télécharger des brochures ou de découvrir des idées de week-ends et de courts séjours. En 2025, 240 000 connexions ont été comptabilisées sur le site internet.

**Les réseaux sociaux, les newsletters et les campagnes digitales**, menées notamment en partenariat avec Hauts-de-France Tourisme, touchent un public toujours plus large, en France comme à l'international.

**Des supports modernes complètent ce dispositif : magazine de destination, vidéos immersives, cartes touristiques, application de balades et d'itinéraires à pied ou à vélo.**

Autant d'outils pensés pour donner envie de venir... mais aussi de rester plus longtemps.

### Un impact concret

Les actions menées par l'Office de Tourisme produisent **des résultats mesurables**. La fréquentation touristique progresse, avec 319 000 nuitées sur l'ARC en 2025. La taxe de séjour génère des ressources réinvesties dans l'amélioration de l'offre et de l'accueil des visiteurs, ainsi que dans des événements d'ampleur régionale et nationale.

### Construire le tourisme de demain

L'Office de Tourisme de l'Agglomération de Compiègne ne se contente pas de promouvoir l'existant : il prépare aussi l'avenir. Développement de nouvelles expériences, tourisme de nature et d'itinérance, offres fluviales, hébergements innovants, pass de destination, boutique en ligne... De nombreux projets sont en cours pour enrichir l'offre et répondre aux nouvelles attentes.



Contact : [tourisme@agglo-compiegne.fr](mailto:tourisme@agglo-compiegne.fr)  
[www.compiègne-pierrefonds.fr](http://www.compiègne-pierrefonds.fr)

03 44 40 01 00 - Place de l'Hôtel de ville  
60200 Compiègne

Du lundi au samedi, de  
9h15 à 12h15 et de 13h45  
à 18h15 - dimanches  
et jours fériés, de 10h à  
12h15 et de 14h15 à 17h



### Les Impériaux Visites Gui(n)dées sont de retour :

Venez à la rencontre des personnages illustres au cours d'une promenade théâtralisée au cœur de la forêt de Compiègne. Une expérience immersive pleine de charme et d'humour !

**Prochains rendez-vous : 26 avril, 7 juin et 18 octobre.**

Pensez à réserver vos places auprès de l'Office de Tourisme ou en scannant ce QR code :





## [ Les acteurs de l'agglo ]

### Béthisy Patrimoine, des passionnés au service de l'histoire locale

À Béthisy, une poignée de bénévoles fait revivre les vieilles pierres, les sentes et le patrimoine historique des deux Béthisy. Depuis 2014, l'association Béthisy Patrimoine œuvre avec énergie pour transmettre l'histoire locale et sensibiliser toutes les générations à la richesse du patrimoine.



Fondée par des passionnés du territoire et présidée depuis l'origine par Jean-Luc Bachelart, l'association multiplie les actions concrètes : **près de 40 mètres linéaires de murs d'enceinte du château de la Douye restaurés en dix ans**, chantiers participatifs, conférences historiques et concerts dans les églises de Béthisy-Saint-Pierre et Béthisy-Saint-Martin. Ville royale, Béthisy-Saint-Pierre a accueilli plusieurs rois au cours de son histoire, tels que Louis VI le Gros ou encore Philippe le

Bel. Un héritage prestigieux que l'association s'attache à faire connaître au plus grand nombre.

**Très appréciées, les marches du patrimoine, gratuites et ouvertes à tous**, invitent à découvrir le village autrement : la cavée des Anglais, la tour de la Reine Constance, la Chambrerie, l'église, le château du roi Jean II le Bon et d'autres lieux historiques de Béthisy-Saint-Pierre. **Pour 2026, six nouvelles sessions de**

**restauration du mur d'enceinte du château de la Douye** sont programmées de mars à octobre, sans oublier les Journées du patrimoine ainsi que différentes « marches du patrimoine ».

> **Prochaine marche ouverte à tous : dimanche 19 avril** de 10h à 12h, rendez-vous place du Marché à 10h.



Contact : 06 61 31 53 23 - [bethisypatrimoine@laposte.net](mailto:bethisypatrimoine@laposte.net)

f : Béthisy Patrimoine

### La Fontaine Saint-Jean, un bistrot de village pour animer la vie locale

À Saint-Jean-aux-Bois, *La Fontaine Saint-Jean* illustre parfaitement l'importance des commerces de proximité en milieu rural. Propriété de la commune, ce bar-restaurant récemment labellisé « Bistrot de Pays » est aujourd'hui un véritable lieu de vie, au cœur du village.



Depuis le 1<sup>er</sup> février 2024, l'établissement a rouvert sous la même enseigne « La Fontaine Saint-Jean », avec Julien Marécaux à sa tête. Après quelques travaux réalisés par la commune, propriétaire des murs depuis 2019, le bistrot retrouve une nouvelle dynamique, portée par une équipe de trois salariés et une volonté affirmée de répondre aux besoins du quotidien.

En rachetant les murs il y a bientôt 6 ans, la municipalité a fait le choix fort de préserver ce commerce essentiel à la vie locale. Aujourd'hui, *La Fontaine Saint-Jean* propose, au-delà de la restauration, plusieurs services de proximité : **dépôt de pain, plats à emporter** sur demande (service traiteur) et **relais colis**. Des engagements inscrits dans le cahier des charges communal, avec une large

amplitude horaire et des tarifs accessibles. Cette implication a été saluée par l'obtention du label national « Bistrot de Pays », qui distingue les établissements participant activement au dynamisme économique et social des communes rurales. Avec ses **45 couverts, son accueil chaleureux et sa cuisine valorisant les produits locaux, La Fontaine Saint-Jean s'impose comme un point de rencontre incontournable** pour les habitants comme pour les visiteurs.



Contact :  
La Fontaine Saint-Jean  
03 44 96 22 56





# Frelon asiatique : au printemps, chaque piège compte

**Prédateur des abeilles et des insectes sauvages, le frelon asiatique gagne du terrain d'année en année. Pour limiter sa prolifération, l'ARC renouvelle sa mobilisation au printemps : c'est la période la plus efficace, au moment où les reines fondatrices créent leur premier nid.**

## Le bon moment pour agir

Dès que les températures se stabilisent autour de 12° C, les reines fondatrices sortent d'hibernation. Elles recherchent de la nourriture et commencent à bâtir un nid primaire, première étape du développement des colonies. Intervenir à cette période, pendant 6 à 8 semaines, permet de limiter l'apparition des nids secondaires, les plus problématiques en fin d'été.

## Un impact direct sur les abeilles

Le frelon asiatique s'attaque fortement aux insectes pollinisateurs. **Un seul nid peut consommer 11 kg d'insectes par an**, dont environ un tiers d'abeilles, fragilisant les ruchers et la biodiversité. Depuis le 15 mars 2025, une loi visant à endiguer la prolifération du frelon asiatique et à préserver la filière apicole permet de structurer et d'harmoniser les moyens de lutte.

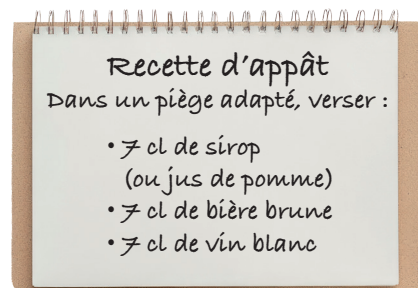
## Installer un piège : un geste simple

Piéger les reines au printemps est un geste accessible à tous.

### Où le placer ?

- > À environ 1,50 m du sol.
- > Contre un mur, un arbre ou sur un balcon.
- > Près des zones attractives : arbres fruitiers, fleurs, jardins.

Les abeilles ne sont pas attirées : l'appât contient de l'alcool, qui les repousse.



## Bien reconnaître le frelon asiatique

Quelques indices permettent de l'identifier.

- > Couleur dominante noire.
  - > Bande orangée sur l'abdomen.
  - > Pattes jaunes aux extrémités.
- Il est légèrement plus petit que le frelon européen, dont la robe rappelle davantage celle de la guêpe.



Frelon asiatique

Frelon européen

Guêpe



## Des données utiles pour mieux lutter

Les habitants sont invités à compter les frelons piégés chaque semaine : ces relevés permettent de suivre l'évolution du phénomène et d'améliorer l'efficacité du dispositif.

### > Transmission des relevés :

Thierry Lardier - 06 87 63 22 75

Lardier.thierry@bbox.fr

## Des pièges gratuits en mairie

L'ARC met à disposition des habitants des pièges gratuits (stock limité) à retirer en mairie. Lors du retrait, des coordonnées (nom, mail, adresse) seront demandées afin de faciliter l'organisation de la campagne.

## Comment détruire un nid ?

**En cas de nid repéré, N'INTERVENEZ JAMAIS VOUS-MÊME.** Contactez votre mairie pour connaître les modalités sur votre commune : certaines prennent en charge l'intervention, d'autres non, ou orientent vers les pompiers ou des professionnels spécialisés.

## INFO +

### Nid primaire / nid secondaire : quelle différence ?

- > **Nid primaire** : printemps (avril-mai), plus petit, souvent abrité.



- > **Nid secondaire** : été (août-octobre), plus grand, visible, très actif.

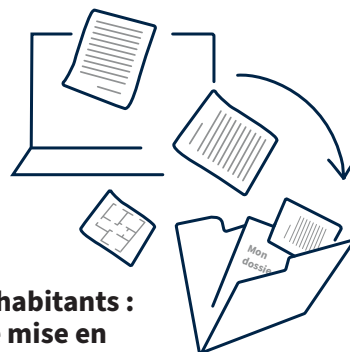






## Urbanisme : des démarches facilitées par la dématérialisation

**Simplifier les démarches, moderniser le service public et faciliter la vie des habitants : tels sont les objectifs de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme mise en place par l'Agglomération de la Région de Compiègne.**



### La dématérialisation en pratique

**En 2025, le service du droit des sols de l'ARC a traité :**

- 1 385** demandes d'autorisations d'urbanisme, dont
- 75 %** déposées de manière dématérialisée, sur l'ensemble des
- 22** communes du territoire.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, conformément à la loi ELAN, il vous est possible de déposer votre demande d'autorisation d'urbanisme par voie électronique sur le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) mis en place par l'ARC.

**Ce service, proposé à l'échelle des 22 communes de l'ARC** est une évolution majeure qui permet un traitement plus fluide et plus accessible des dossiers.

Si l'option papier est encore possible, le dépôt dématérialisé est toutefois obligatoire lorsque le projet se situe dans une commune de plus de 3 500 habitants telle que Compiègne, Margny-lès-Compiègne, Verberie et La Croix Saint Ouen.



### À quoi sert une autorisation d'urbanisme ?

**Toute construction ou modification d'un bâtiment est soumise à des règles précises.** L'autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que le projet respecte les règles d'urbanisme en vigueur.

Selon la nature et l'ampleur des travaux, il peut s'agir :

- > d'un **Certificat d'Urbanisme** (Cub),
- > d'une **Déclaration Préalable de travaux** (DP),
- > d'un **Permis de Construire** (PC),
- > d'un **Permis d'Aménager** (PA),
- > ou encore d'un **Permis de Démolir** (PD).

**Avant d'engager un projet, il est conseillé de se renseigner auprès de la mairie concernée ou sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr) (rubrique Logement > Urbanisme).**





## Pourquoi passer à la dématérialisation ?

La dématérialisation présente de nombreux avantages :

- > **un service accessible 24h/24 et 7j/7,**
- > **moins de déplacements et de documents papier,**
- > **un gain de temps** pour les usagers comme pour l'administration,
- > **une réduction des coûts d'impression,**
- > **un suivi simplifié et sécurisé** des demandes,
- > **des échanges plus rapides** avec les services instructeurs.

## Instruction des dossiers : transparence et suivi

Après dépôt, la demande est instruite dans un délai de 1 mois par le service Droit des sols de l'ARC. Une décision sera prise par le Maire selon les délais réglementaires correspondant au type d'autorisation demandée et au secteur dans lequel se situe votre projet (qui peut être soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France). Ce **délai peut donc varier de 1 à 5 mois** à compter du moment où le dossier est complet.

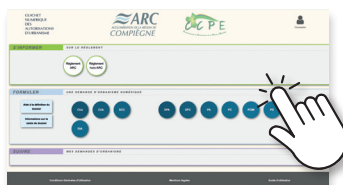
La conformité du projet est analysée au regard des règles d'urbanisme et des servitudes d'utilité publique, lorsqu'elles impactent votre terrain. Les services internes de l'ARC mais aussi les services extérieurs compétents sont sollicités si nécessaire (ex. l'ABF, le SDIS...). Tout au long de la procédure, le demandeur est informé de l'état d'avancement de son dossier, jusqu'à la décision finale.

## Déposer sa demande en ligne : comment faire ?

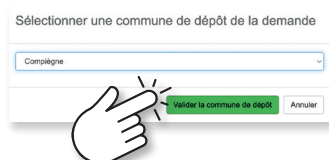
Le dépôt des dossiers s'effectue via le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU), accessible à l'adresse : **gnau.agglo-compiegne.fr**

En quelques étapes, vous créez, déposez et suivez l'évolution du traitement de votre dossier :

- 1 Création d'un compte personnel.
- 2 Sélection du type d'autorisation demandée.



- 3 Choix de la commune concernée.



- 4 Dépôt du dossier et des pièces obligatoires en ligne.



Une fois la demande transmise, vous voyez l'avancement de votre dossier en temps réel et échangez directement avec l'administration par voie électronique.



Informations pratiques :  
**Service du droit des sols ARC**  
 4, rue de la Sous-Préfecture  
 CS 40861 – 60208 Compiègne Cedex  
**03 44 85 54 00**  
**Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h**

## Bénéficiez de conseils gratuits

Chaque 2<sup>e</sup> mardi du mois, un architecte du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) vous propose un accompagnement gratuit pour vos projets : construction, rénovation, amélioration de la performance énergétique, préservation du patrimoine, ou encore démarches administratives liées au permis de construire.

Les consultations se font uniquement sur rendez-vous :

- > Pour un projet situé à Compiègne, contactez le 03 44 85 54 00.
- > Pour un projet dans une autre commune de l'Agglomération, contactez le 03 44 85 54 08.

Le rendez-vous se déroule soit :

- > Dans les locaux ARC Rénov' – 6 quai de la République, Compiègne (le matin).
- > Dans les locaux de la Maison départementale de la Solidarité – 8 rue Clément Bayard, Compiègne (l'après-midi).

Plus d'informations sur **www.caue60.com**

## Une aide toujours possible

Afin de vous assister dans la procédure de dépôt de votre dossier électronique, les espaces **Cyber-base de l'ARC** peuvent vous accompagner.

> **Contact : 03 44 42 56 30**

## À noter

Le dépôt papier reste possible en mairie ou par courrier recommandé.



le saviez-  
VOUS?

## Production et distribution de l'eau potable : ce qui change au 31 mars

À compter du 31 mars, l'Agglomération de la Région de Compiègne met en œuvre un nouveau contrat de délégation pour la production et la distribution de l'eau potable, à l'issue d'un appel d'offres réglementaire.

Jusqu'à présent partagée entre Suez et Saur, cette mission sera désormais confiée à Saur. Le nouveau contrat illustre la volonté de la collectivité de poursuivre un service de qualité, tout en veillant à la maîtrise des coûts et à la préservation du pouvoir d'achat.

**Huit communes passent de Suez à Saur au 31 mars : Bienville, Choisy-au-Bac, Clairoix, Compiègne, Janville, La Croix Saint Ouen, Margny-lès-Compiègne et Vieux-Moulin.**

Pour ces habitants, aucune démarche n'est à effectuer : la continuité du service est garantie.

### Comment va se dérouler la transition ?

- > À partir du 30 mars, Suez vous adressera **une facture de clôture**, calculée au prorata de la consommation et estimée en fonction de vos consommations de l'année précédente.
- > En parallèle, Saur enverra un courrier de bienvenue avec **un formulaire** de prise de contact qui vous permettra également de **choisir votre mode de facturation**.
- > **La première facture** de consommation et d'abonnement émise par Saur sera envoyée à partir du **mois de juin**. Une **baisse de l'ordre de 60 € en moyenne** est prévue sur la dépense annuelle avec ce nouveau contrat (estimation réalisée sur une facture de 120 m<sup>3</sup> pour un foyer de 4 personnes).

**Neuf communes étaient déjà gérées par Saur** et conservent le même délégataire avec

une continuité de service : **Armancourt, Jaux, Jonquières, Lachelle, Le Meux, Saint-Jean-aux-Bois, Saint-Sauveur, Saintines et Venette**. Une **baisse de l'ordre de 100 €** en moyenne est prévue sur la dépense annuelle avec ce nouveau contrat (estimation réalisée sur une facture de 120 m<sup>3</sup> pour un foyer de 4 personnes).

**Quatre communes ne changeront de contrat et de tarif qu'en 2029**, elles conservent donc leur délégataire respectif, à savoir Veolia ou Saur : **Béthisy-Saint-Pierre, Néry, Saint Vaast de Longmont et Verberie**.

À l'échelle du territoire, seule la commune de **Béthisy-Saint-Martin n'est pas concernée par ce contrat de délégation**.



Plus de renseignements :  
[www.agglo-compiegne.fr/eau-potable](http://www.agglo-compiegne.fr/eau-potable)

## EXPRESSION DES MINORITÉS



### Étienne DIOT

Conseiller municipal de Compiègne  
etienne.diot@mairie-compiegne.fr  
06 81 62 66 10

### Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY

Conseillère municipale  
de Margny-lès-Compiègne  
emmanuelle.guillaumemonnery  
@margnylescompiegne.fr  
06 81 25 77 09

### Quartier de la Gare, la SNCF a bon dos !

À entendre Philippe Marini, si le projet du quartier de la Gare n'avance pas c'est de la faute de la SNCF.

La SNCF est responsable de l'accessibilité mais sans volonté politique pour l'accompagner rien ne peut se passer ! **Saint-Quentin a inauguré il y a quelques jours une gare 100 % accessible, c'est donc possible par la volonté de son maire !**

À Compiègne, nous attendons toujours car **M. Marini n'a pas eu la volonté et a perdu le lien avec la SNCF. Que de temps perdu depuis des décennies** pour le confort des voyageurs et l'acquisition des terrains utiles à la transformation du quartier.

**Pour masquer cela, M. Marini a lancé un « plan trottoirs » :**

- > Stationnement à la peinture sur un trottoir fréquenté, arrêts de bus illisibles, aménagements pour les malvoyants en inox donc glissants

pour tous, piste cyclable qui ne va ni ne vient de nulle part.

- > Déplacement de la statue Jeanne d'Arc de 3 mètres pour 120 000 €.

**Il fallait faire du visible pour les élections**, au détriment du bon sens et des deniers publics. Quelle urgence y avait-il à rénover la voirie quand sont annoncés de très gros travaux d'aménagement : hôtel 4\*, parkings silos avec leur lot de tractopelles et de camions ?

Cette précipitation a un coût et démontre qu'il y a **urgence à changer de méthode à la tête de notre Agglomération**.

**Après 40 ans de mandat, appeler à une « grande manifestation » comme seule solution pour rendre la gare accessible est un terrible aveu d'échec.**

Préparons l'avenir de la gare en renouant le **dialogue avec la SNCF sans arrogance ni orgueil mais avec de la volonté politique**, du sérieux et du bon sens.



# ARC Rénov' vous accompagne dans vos projets d'amélioration énergétique

Ouvert à tous les habitants de l'Agglomération, ce service gratuit informe et conseille les propriétaires, en maison individuelle comme en copropriété, pour leurs travaux d'amélioration énergétique ou d'adaptation du logement. Grâce à un réseau de partenaires locaux, ARC Rénov' propose un accompagnement personnalisé, fiable et neutre, à chaque étape de votre projet.

Permanences de nos partenaires :

- > **Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE)**, sur rendez-vous un mardi matin par mois.
- > **Association Départementale Information Logement (ADIL 60)**, permanence juridique : mardi après-midi et jeudi toute la journée et permanence énergétique : sur rendez-vous le mercredi après-midi.
- > **Solidaire pour l'Habitat (SoliHa)** : 2 mercredis après-midi par mois.



**ARC Rénov'** - 6 quai de la République, Compiègne  
**Accueil sans rendez-vous** : lundi de 14h à 17h, mercredi et vendredi de 9h à 12h  
**Accueil sur rendez-vous** : lundi de 9h à 12h et vendredi de 14h à 16h  
03 44 85 44 95 - [arc-renov@agglo-compiegne.fr](mailto:arc-renov@agglo-compiegne.fr)

## Des composteurs à prix préférentiels

Pour réduire le volume de vos déchets, l'ARC vous propose des composteurs en bois de 400, 570 et 820 litres, à tarifs préférentiels.

Le bon de commande (à télécharger sur notre site [www.agglocompiegne.fr/com-mande-de-composteurs](http://www.agglocompiegne.fr/com-mande-de-composteurs)) est à remplir et à renvoyer accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre du Trésor public, à l'adresse suivante : ARC Bureau 327 - Place de l'Hôtel de ville - 60200 Compiègne.

### Tarifs :

> Pour les particuliers : 400 l à 26 €, 570 l à 28 €, 820 l à 36 €.

> Pour les professionnels : 820 l à 45 €

Les modalités de récupération de votre équipement vous seront ensuite indiquées par le service de gestion des déchets qui est à votre disposition au 03 44 40 76 33 ou à [service.dechets@agglo-compiegne.fr](mailto:service.dechets@agglo-compiegne.fr)



## Distribution des sacs de collecte

La distribution des sacs de collecte (jaunes pour les emballages et les papiers, blancs pour les ordures ménagères, biodégradables pour les végétaux) auprès des particuliers, **en habitat pavillonnaire, se déroulera dans le courant du mois de mars.**

En cas d'absence, un premier avis de passage sera déposé dans votre boîte aux lettres vous informant d'un autre jour de passage. Lors du second passage, si vous n'êtes toujours pas présent, vous serez invité à vous rendre à l'une des adresses indiquées sur l'avis qui sera déposé dans votre boîte aux lettres. Un justificatif de domicile vous sera alors demandé, en plus de l'avis de passage.



Pour toute question, le service de gestion des déchets est à votre disposition au 03 44 40 76 33 - [service.dechets@agglo-compiegne.fr](mailto:service.dechets@agglo-compiegne.fr)

## C'est où ?

Entre Clairoix et Bienville, au pied du Mont Ganelon, un ancien terrain planté de peupliers a été transformé en véritable zone humide naturelle. Grâce au travail du Syndicat Mixte Oise-Aronde (SMOA), en lien avec les deux communes, près de 9 hectares ont été restaurés pour redonner toute sa place à la biodiversité.



Aujourd'hui, le site accueille prairies humides, mares et berges aménagées, favorables aux oiseaux, aux amphibiens et à de nombreuses espèces végétales. Pour le public, un sentier de découverte d'un kilomètre accessible depuis la rue du Marais à Clairoix ou depuis la rue de l'Église à Bienville. Il permet de parcourir ce nouvel espace avec panneaux explicatifs, bornes botaniques, bancs et passerelle piétonne.





l'aide à domicile  
**ADHAP**

## Besoin d'aide à domicile ?



UN SIMPLE APPEL  
ET TOUT S'ORGANISE EN 48H !

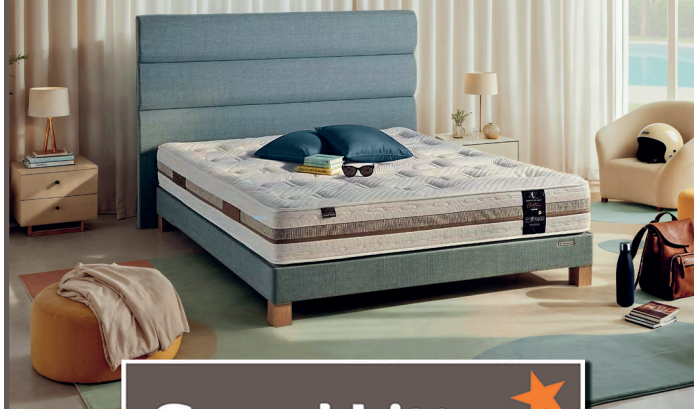
**03 44 36 72 96**

adhap.fr | adhap60a@adhap.fr

Du 18/03 au 18/04

# LES GRANDS JOURS!

Offres exclusives  
sur les literies de grandes marques



## Grand Litier

VOTRE BIEN-ÊTRE COMMENCE ICI

### Literie Y. Lamouche

141, Avenue Jean Moulin - ZAC du Camp Du Roy - JAUX - 03 44 83 41 07

## POURQUOI CHOISIR CENTURY21 INFINITY POUR GÉRER VOTRE BIEN ?

**21 CENTURY 21**  
Infinity - DEPUIS 2002

- Sécurisez vos revenus locatifs
- Délais de relocations courts
- Gestions des sinistres

**NOS  
5 AGENCES**

Compiegne  
03 44 23 22 21

Senlis  
03 44 53 05 05

Lacroix St-Ouen  
03 44 91 04 04

Ressons-sur-Matz  
03 44 85 84 64

Thourrotte  
03 44 43 03 88

www.century21.fr

AC21-111224-1 graffiti.fr